

Département du Gard
COMMUNE DE JONQUIERES SAINT VINCENT

DECISION DU MAIRE

N°03/2025

Plan de financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de la rue des Carrières

Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 relatifs aux délégations accordées au maire par les assemblées délibérantes,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°074-2024 du 31 octobre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,
Vu la délibération n°090-2024 du 19 décembre 2024, relative à la demande de subvention de la commune au titre du produit des amendes de police 2025,

Considérant les devis de travaux et d'équipements pour l'aménagement et la sécurisation de la rue des Carrières,
Considérant l'obligation de présentation d'un plan de financement de l'opération dans le cadre du dossier de demande de subvention au titre du produit des amendes de police 2025, conformément à la doctrine du Département,

DECIDE

D'établir comme suit le plan prévisionnel de financement de l'opération d'aménagement et de sécurisation de la rue des Carrières :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
Travaux de voirie et équipements	25 647,50	30 777,00	Commune	21 569,60
Signalisation routière	1 314,50	1 577,40	Amendes de police (40%HT)	10 784,80
TOTAL	26 962,00	32 354,40	TOTAL	32 354,40

Fait à Jonquières Saint Vincent, le 30 janvier 2025



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER